



UNIL | Université de Lausanne

Commission du Personnel
Bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (CoPers)

Séance n°49 du jeudi 7 mars 2013, 12h00, Château de Dorigny

Présent-e-s

Mmes
Nadine Richon
Christine Mohr
Agnieszka Soltysik Monnet
Christina Györkös
Nathalie Dongois
Nathalie Chiva
Romaine Morard
Isabelle Moinet
Mathilde Falzone (prise du PV)

Excusé(e)s

M. Daniel Oyon
Mme Gabriela Cordone

Ordre du jour

- 1) AGENDA DES PROCHAINES SEANCES 2
- 2) DEUX NOUVEAUX CAS SOUMIS AU BUREAU 2
- 3) ASSEMBLEE GENERALE CONCERNANT LA REFORME DE LA CPEV, SALLE 2064 DE L'ANTHROPOLE..... 2
- 4) DIVERS..... 2

Accueil

Nadine Richon souhaite la bienvenue à tout le monde.

1) Agenda des prochaines séances

Jeudi 23 mai de 12h à 14h au Château de Dorigny.

Jeudi 13 juin de 12h à 14h au Château de Dorigny.

2) Deux nouveaux cas soumis au bureau

Concernant les sollicitations que la Copers reçoit à l'adresse email du bureau, un membre remarque qu'il faudrait, à chaque fois que l'on reçoit un email, en accuser bonne réception et indiquer à la personne que nous traiterons le cas lors de la séance suivante. Cela a donc été fait pour les sollicitations récentes qui nous sont parvenues.

Concernant le premier mail qui nous est parvenu en date du 1^{er} mars, il est convenu qu'il faudrait qu'on accompagne cette personne aux ressources humaines afin d'examiner si c'est effectivement un mauvais cahier des charges qui a été pris en compte et pour quelle raison si c'est bien le cas.

Le deuxième email concerne une personne qui, suite à un accident, a dû baisser son taux d'activité. Il faudrait rechercher la personne susceptible de la renseigner à la CPEV et lui transmettre son nom et son numéro.

3) Assemblée générale concernant la réforme de la CPEV, salle 2064 de l'Anthropôle

Participation des membres de la Copers à cette assemblée générale dans le but de se tenir informés des futures actions qui seront menées par les syndicats et le personnel ce lundi 11 mars et de pouvoir relayer ces informations sur le site internet de la Copers.

4) Divers

Aucun.

La séance est levée à 12h40.